



NEWS JUILLET 2026

SFP-CGC

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Classe exceptionnelle et échelon spécial 2024 - NC

La CAP concernant l'accès à la **classe exceptionnelle pour l'année 2024** (fonctionnaires territoriaux) a enfin eu lieu avec **2 ans de retard**. Les agents promus auront **un effet rétroactif à compter du 1er septembre 2024**.

- 7 promotions ont été accordées dans le corps des certifiés et 5 promotions à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.
- 2 promotions dans le corps des PEPS
- 3 promotions dans le corps des PLP et 2 promotions à l'échelon spécial
- Aucun quota possible dans le corps des agrégés et des CPE

Classe exceptionnelle et échelon spécial 2026 - Cadre Etat

Les résultats de la classe exceptionnelle sont consultables sur le site du vice-rectorat.

- 7 promotions ont été accordées dans le corps des certifiés
- 1 promotion dans le corps des PEPS
- 1 promotion dans le corps des CPE
- 3 promotions dans le corps des PLP
- 3 promotions dans le corps des agrégés

Classe exceptionnelle 2025 - Cadre Territorial

La **campagne pour l'accès à la classe exceptionnelle 2025** est ouverte.

Tous les agents promouvables ont été informés par un mail du VR sur leur boîte académique. Les agents avaient jusqu'au 19 juillet pour enrichir leur CV sur IPROF. le recueil des avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement se fera entre le 20 juillet et le 1er août. **Ces avis seront consultables entre le 14 septembre et le 6 octobre** en envoyant un mail à drhfpnc.sgcfc.section@gouv.nc.

La CAP devrait se tenir le 7 octobre.

La classe exceptionnelle 2025 s'accompagne de **nouvelles modalités**:

- **suppression des viviers 1 et 2** - plus qu'un seul vivier: pour être éligible il faut être au moins au 5ème échelon de la hors classe ou au 4ème pour les agrégés au 31/08/2025.
- **suppression des barèmes** mais **classement selon les avis du chef d'établissement et du corps d'inspection** - puis **ancienneté dans le corps** - puis **ancienneté dans le grade** - puis **échelon** - puis **ancienneté dans l'échelon**.

Info +

Calendrier CAP de juillet 2026

- 6 juillet: Commission aptitude - Cadre Territorial
- 15 juillet: Classe exceptionnelle et échelon spécial 2024 - cadre Territorial
- 15 juillet : Intégration - Cadre Territorial
- 29 juillet: Commission disciplinaire - Cadre Etat

Tournée syndicale prévisionnelle

- CLG Baudoux: mardi 21 juillet en M4
- CLG François Ollivaud : Jeudi 23 juillet en M4
- CLG La Foa: Mardi 28 juillet en M4
- CLG Katiramona : jeudi 30 juillet en S3
- Lycée Dick Ukeiwé : Mardi 4 août à 11h10
- Lycée Lapérouse: jeudi 6 août à 11h20

MA- Saïasie des vœux LILMAC -Rentrée 2027

La campagne de **saisie des vœux LILMAC** pour une **affectation à la rentrée 2027** sera ouverte **du 10 août au 11 septembre 2026 sur l'application ACLOE** (<https://acloe.ac-noumea.nc/>). Les MA qui se seront inscrits recevront **un accusé de réception les lundi 14 septembre et mardi 15 septembre** qui sera envoyé dans les établissements.

Nous rappelons qu'il est **primordial de vérifier scrupuleusement les éléments de cet accusé de réception car c'est à partir de celui-ci que votre barème sera établi**. Les critères à vérifier sont: le diplôme, l'ancienneté en tant que MA, les enfants, la ou les disciplines choisies, les vœux saisis. Vous aurez **jusqu'au 28 septembre pour vérifier et éventuellement corriger l'accusé de réception** en joignant les justificatifs et les transmettre à votre établissement. **Il ne faudra pas oublier non plus de compléter et transmettre le formulaire de consentement sinon votre nom sera grisé dans les tableaux et il nous sera impossible de vous reconnaître et de vous donner des informations sur votre classement ou votre affectation.**

Attention: les MA qui ne se seront pas connectés à LILMAC seront considérés comme non participants et aucun barème ne leur sera appliqué.

Les MA qui ont moins de 6 mois d'ancienneté, ne pourront pas s'inscrire sur LILMAC, cependant ils pourront déposer un dossier papier et seront considérés en 2ème vague.

Pour rappel, lors de la commission d'affectation qui aura lieu en décembre, nous examinons par ordre de priorité:

- 1- la discipline n°1
- 2- le vœu
- 3- la durée du remplacement sur l'année
- 4- la quotité de service

Nous conseillons vivement à tous nos adhérents de ne pas faire ces vœux seuls et de prendre RDV avec nous.

Stagiaires 2026-2027

Les lauréats de concours de la session 2026 ont normalement tous reçu leur académie d'affectation. Certains lauréats n'ayant pas pu obtenir la NC, ont pu faire une demande de révision d'affectation via colibri. Il faut maintenant attendre la réponse du ministère.

Les demandes de révision peuvent être refusées:

- si la NC n'a pas la capacité d'accueil dans la discipline. Seuls les lauréats ayant l'assurance d'avoir un poste une fois titulaire pourront éventuellement réaliser leur stage sur le territoire.
- si, pour les lauréats du CAPES externe Bac+3, l'INSPE ne propose pas le master MEEF dans la discipline du concours.

Certains lauréats seront amenés à faire leur année de stage en métropole voire plusieurs années avant qu'un poste ne se libère en NC.

De plus en plus de disciplines saturent en NC, d'où l'importance de se renseigner sur la capacité d'accueil avant de présenter un concours, sauf si l'agent est disposé à enseigner quelques années en métropole avant de pouvoir revenir.

Lycée Escoffier - Suite grève

ENFIN! Le financement pour la remise en état du lycée Escoffier a été acté par l'Etat. 1 milliard pour rénover, remettre au norme ce lycée qui attend depuis plusieurs années. Il est impératif maintenant que les travaux débutent avant la fin de l'année 2026, condition mise sur la table par l'Etat!

Il faut espérer que le démarrage de ce chantier se fasse dans les temps.

Les personnels du LPCH n'accepteront certainement pas de perdre une 2ème fois le financement et les travaux promis comme en 2020.



Fabienne KADOOKA, Pascal LACHMANN,
Guillaume ANTIN
SECTEUR ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

📞 Fabienne : (687) 74 27 46 / Pascal : (687) 74 84 34
Guillaume : (687) 78 72 50

✉ enseignement@utcfecgc.nc

📍 Complexe Commercial LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawe PK6 - BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX
Tél. : (687) 41 03 00

🌐 Ut Cfe-Cgc Nouvelle-Calédonie 🌐 <https://utcfecgc.nc>